



03069944

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

 Nivelles
 16 Juin 2003

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur Belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale → n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°
☐ Registre des sociétés agricoles → n°

Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

"KAZIMIR"

Forme juridique (en entier) ▷

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

AVENUE JOHN KENNEDY 14 À 1330 RIXENSART

Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

R.C. DE NIVELLES N° 76 086

Numéro T.V.A. ou numéro Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

NN 452.275 564

7. Objet de l'acte

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du *Moniteur belge*

Le texte doit être rédigé sans rature ni correction, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

MODIFICATION DES STATUTS

D'un acte reçu par le Notaire associé Dominique ROULEZ, de résidence à Waterloo, le 28 mai 2003, portant à la suite la mention enregistré à Braine-l'Alleud, le 4 juin 2003, 3 rôles, 2 renvois, vol 189, fol 27, case 14. Reçu 25 EUR (S) Le Receveur FROMONT, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "KAZIMIR", ayant son siège social à Rixensart, avenue John Kennedy 14, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1. **PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.**

L'assemblée décide de transférer le siège social à Genvai, rue des Volontaires, 12

En conséquence, l'assemblée décide de remplacer à l'article 2 des statuts les mots "Rixensart, avenue Kennedy, 14" par "Genvai, rue des Volontaires, 12"

2. **DEUXIEME RESOLUTION - MODIFICATION OBJET SOCIAL**

()

L'assemblée décide de remplacer le paragraphe premier de l'article 3 des statuts par le texte suivant :

Grandeur minimum du caractère à respecter

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000

Numéro du chèque ou de l'assignation #
 Numéro de compte #

Signature + Nom et qualité
 En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait comporte plus d'une page

"La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, la gestion et l'administration pour son compte propre de tous ses biens immobiliers, et notamment l'achat et la vente, à l'exclusion de l'activité de marchand de biens, la location, le leasing, la promotion, l'exploitation, la transformation, la viabilisation, le lotissement et la valorisation de tous ses biens ou droits immobiliers "

TROISIEME RESOLUTION - MODIFICATION DES STATUTS.

L'assemblée décide d'apporter les modifications suivantes aux statuts

1/ L'article 5 est remplacé par le texte suivant

"1- Le capital social est fixé à septante-six mille euros, il est représenté par mille vingt-deux actions sans désignation de valeur nominale

()

2/ Au deuxième paragraphe de l'article 18, les mots "soit, pour le surplus par un administrateur-délégué également" sont remplacés par "soit, pour le surplus, par deux administrateurs".

QUATRIEME RESOLUTION - MISE A JOUR DES STATUTS.

En fonction de l'entrée en vigueur du Code des Sociétés dans lequel se trouvent incorporées les dispositions des Lois Coordonnées sur les Sociétés Commerciales, l'assemblée décide de remplacer les numéros d'articles desdites Lois Coordonnées dans les différents articles des statuts où ils sont mentionnés, par les termes "*les dispositions légales*" ou "*la loi*" et de remplacer de la même manière les termes "*Lois Coordonnées sur les Sociétés Commerciales*".

Pour extrait analytique conforme,



Déposés en même temps expédition, rapport du Conseil d'Administration et statuts coordonnés.